

Commune de Dunières



CONSEIL MUNICIPAL DU 07.11.2023

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Désignation référent déontologue
- Ecole des sœurs

AFFAIRES FINANCIERES :

- Assurances sapeurs-pompiers DUNIERES
- Demande de subvention Association Dunières Danse

PERSONNEL :

- Suppression d'emploi - mise à jour du tableau des emplois

TRAVAUX :

- La Bobine Créative : avenants
- Démolitions de deux propriétés JARDY & BLACHON : avenant 1

AFFAIRES FONCIERES :

- Demande d'achat lot n°4 - L'Orée de Ville
- Constitution d'une servitude de tréfonds parcelles AI n°345 appartenant à SCI NAMIWI

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
- Lecture des décisions

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusée : Fanny MOURIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT).

Absente : Nelly BEAULAIGUE.

• Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Catherine MARCON est désignée secrétaire de séance.

• Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière, le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

• Désignation référent déontologue

Monsieur Le Maire indique que la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la charte de l'élu local et qu'il convient de procéder à sa désignation.

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Gérard PAYET en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Cette personne ne sera rémunérée qu'en cas de besoin à raison de 80 € par intervention + frais km.

Marie Laure OUDIN demande quelle est sa fonction.

Il lui est précisé que c'est un ancien magistrat à la retraite.

Fabienne MANOHA demande quel est son rôle.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il pourrait intervenir notamment en cas de risque de conflits d'intérêts.

Isabelle MEYNET demande s'il a été proposé par le CDG43.

Il est précisé que l'AMF a constitué une liste de référents déontologues qui peuvent se voir désigner par les collectivités. Cette personne a également été désignée au niveau communautaire.

Isabelle MEYNET fait remarquer que sa désignation coûte moins chère qu'au Département de la Loire où une cotisation en fonction du nombre d'élus est exigée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Gérard PAYET comme référent déontologue et fixe ses conditions d'intervention.

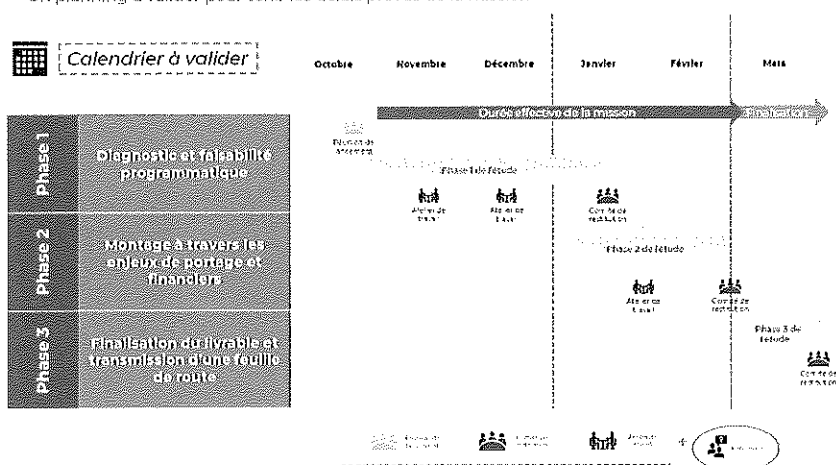
Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

- Ecole des sœurs

Monsieur Le Maire rappelle que le bureau d'études SCET a été retenu par l'ANCT pour accompagner la Commune au cadrage et au montage du projet du devenir de l'école des sœurs.

Il précise que les bâtis ont une emprise au sol de 1225 m² et en développé de 3300 m² de surface de plancher. L'ensemble s'organise sur une parcelle de 5111 m².

Un planning à valider pour tenir les délais prévus de la mission



Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de ces informations.

Monsieur Le Maire rappelle que le bureau d'études SCET travaille déjà avec la CCPM. Normalement, fin mars l'étude de faisabilité avec les orientations financières sera présentée.

Il rappelle que la Commune n'est pas propriétaire du ténement immobilier : c'est à Vallon des Pins. Dans tous les cas, la Commune ne pourra pas aborder ce sujet seule ; il faudra trouver des partenaires.

Les groupes de travail vont se pencher sur le sujet et une restitution en commission sera faite.

Robert VALLAT a constaté que l'architecte, responsable de la mission du Bureau SCET sait où elle va. Il espère que « les vieilles pierres ne vont pas dicter un projet d'avenir car on travaille pour le futur et non pas pour le passé ».

Emeline MOUNIER demande quelles étaient les personnes présentes le jour de la réunion de lancement.

Monsieur Le Maire lui nomme à titre d'exemple, Madame MATHIAS, présidente de la Maison Séniors, Jean Pierre MARCON, Patrice FAUGIER géomètre...

Pascal GOUY pense qu'il faudra faire des choix afin de réduire ces 3300 m² de surface de plancher.
Fabienne MANOHA demande si les grandes lignes sont établies.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il y aura du logement c'est certain. Il conviendra de se référer aux études déjà faites par rapport au besoin en matière de logement.

Des propriétaires de maisons des années 70-80 habitants la campagne souhaitent se rapprocher du centre-bourg afin d'acquérir un logement plus adapté à leur âge.

Robert VALLAT dit que les élus devront répondre à la question : « que faire du bâtiment ? » afin d'orienter le travail du bureau d'études. Des pistes ont été évoquées : le logement et le club ados.
Fabienne MANOHA demande de préciser le rôle de la CCPM.

Monsieur Le Maire rappelle que la convention a été signée entre l'ANCT (l'Etat) et la Commune. La CCPM est donc considérée comme un partenaire.

Le Conseil Municipal prend note de cette discussion.

AFFAIRES FINANCIERES :

- **Assurances sapeurs-pompiers DUNIERES**

Comme chaque année, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite la Commune de DUNIERES pour payer en partie leurs cotisations « assurance vie » et « union départementale » pour un montant total de 2334,70 € ainsi que des supports à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour 509,63 €. Soit un total de : 2844,33 €.

Pour information :

2022 : 2547,60 €

2021 : 2576,10 €

2020 : 3520,76 €

2019 : 3679,00 €

2018 : 2881,40 €

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

Monsieur Le Maire rappelle que cette subvention est reconduite toutes les années.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins deux abstentions (Pascal GOUY et Pierrick MARCON) autorise le versement de la somme de 2844,33 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers afin de financer en partie leurs cotisations « assurance vie » et « union départementale » ainsi que des supports de formation aux JSP.

- **Demande de subvention Association Dunières Danse**

Jean Paul GRANGE rappelle la délibération DCM20220728-4 du 28 juillet 2022 précisant les modalités de l'aide à l'investissement pour les associations. Le Conseil Municipal avait autorisé la mise en place d'une subvention d'investissement aux associations ayant leur siège social à DUNIERES aux conditions suivantes :

- 50 % de la dépense plafonnée à 1500 € TTC

- 1 aide possible par période de 4 ans

Les projets doivent faire l'objet d'un passage systématique en Conseil Municipal afin de vérifier que l'investissement peut être qualifié de structurant.

Jean Paul GRANGE indique que l'association Dunières Danse vient d'acquérir une sonorisation afin d'éviter une location annuelle pour le Gala. Coût = 400 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cet investissement. S'il est considéré comme structurant l'Association Dunières Danse pourra bénéficier d'une subvention de 200 € TTC pour l'acquisition du matériel de sonorisation.

Isabelle MEYNET constate que vu la rédaction de la délibération de 2022, cette association sera bloquée dans une nouvelle demande d'aide pour les 4 prochaines années pour 200 € !

Christophe MOULIN en convient, pour autant, il ne souhaite pas pousser les associations à l'investissement.

Jean Paul GRANGE propose de modifier la délibération de 2022 lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de la somme de 200 € à l'association Dunières Danse afin de participer à l'acquisition d'une sonorisation.

PERSONNEL :

- Suppression d'emploi - mise à jour du tableau des emplois

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal DCM20230727-8 du 27 juillet 2023 relative à la création d'un emploi permanent relevant du grade d'agent de maîtrise suite à la promotion interne 2023.

Il précise que le CST (Comité Social Territorial) a donné un avis favorable le 10 octobre 2023 à la suppression de l'ancien emploi à savoir : adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la suppression du poste suivant : adjoint technique principal 1^{ère} classe et d'approuver le tableau des emplois permanents suivant qui indique la situation du personnel communal à ce jour :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Rédacteur Principal 1ère classe	Secrétaire Générale	35H	occupé
Rédacteur Principal 2ème classe	Secrétaire	17.5H	occupé
Rédacteur	Secrétaire/comptable	35H	occupé
Adjoint Administratif	Secrétaire	35H	occupé en partie
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Secrétaire	35H	occupé
Adjoint Administratif	Secrétaire	35H	occupé
Adjoint Administratif	Référente MFS/APC	32H	occupé
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Secrétaire	17.5H	occupé

FILIERE TECHNIQUE

Technicien Principal 1ère classe	responsable des services techniques	35H	occupé
Technicien Principal 2ème classe	chef d'équipe services techniques	35H	occupé
Adjoint technique principal 1ère classe	responsable informatique	35H	occupé
<i>Adjoint technique principal 1ère classe</i>	<i>agent des services techniques</i>	<i>35H</i>	<i>supprimé</i>
Agent de maîtrise	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique principal 2ème classe	agent des services techniques - entretien	35 H	occupé
Adjoint technique principal 2ème classe	agent entretien	35H	occupé
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique principal 1ère classe	agent des services techniques	35H	occupé
Adjoint technique	agent entretien	34H	occupé
Adjoint technique	agent entretien	35H	occupé

FILIERE ANIMATION

Adjoint animation principal 2ème classe	agent intervenant à l'école	22H	occupé
Adjoint animation	agent intervenant à l'école	19H	occupé

FILIERE PATRIMOINE

Adjoint du patrimoine	agent bibliothèque cantine	32.75H	occupé
-----------------------	----------------------------	--------	--------

A noter que le poste d'adjoint administratif occupé par la référente de la MFS/APC est à nouveau occupé suite à la demande de réintégration de l'agent titulaire.

Monsieur Le Maire informe que Christophe MOULIN est officiellement conseiller délégué aux Ressources Humaines.

Jean Paul GRANGE demande l'agent concerné.

Christophe MOULIN lui répond qu'il ne donnera pas de nom en Conseil Municipal. D'autant plus, qu'on parle ici de poste mais pas de personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la suppression du poste d'adjoint technique principal 1ère classe.

Christophe MOULIN informe le Conseil Municipal d'une « bonne nouvelle » à savoir le retour de Floriane PATOUILLARD au poste de référente APC/MFS. Son expérience dans le privé n'a pas été concluante.

Robert VALLAT précise que si une nouvelle demande de disponibilité venait à être formulée il conviendra de se poser la question dans un souci de bon fonctionnement du service.

Il est précisé que le poste n'ayant pas été pourvu la Commune était dans l'obligation de reprendre Floriane PATOUILLARD.

Le Conseil Municipal prend note de cette discussion.

TRAVAUX :

- La Bobine Créative : avenants

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20221011-2 du 11 octobre 2022 relative aux choix des entreprises :

N° LOT	OBJET	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	DESAMIENTAGE DEMOLITION	SDRTP SAS - MONTREGARD	67 524.33	81 029.20
2	MACONNERIE - GROS ŒUVRE	SARL SYC - YSSINGEAUX	56 301.19	67 561.43
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	SAS GIBERT MENUISERIE CHARPENTE - YSSINGEAUX	63 721.78	76 466.14
4	MENUISERIES EXTERIEURES	SAS SERODON ET ASSOCIES - YSSINGEAUX	81 491.00	97 789.20
5	PLATRERIE PEINTURE	SARL PEPIER CHARREL - SAINTE-SIGOLENE	124 145.03	148 974.04
6	MENUISERIES INTERIEURES	SAS DURIEUX ET FILS - DUNIERES	102 101.30	122 621.66
7	SOLS PVC - CARRELAGE	SOLS ET PLUS - CUSSAC/LOIRE	24 254.81	29 105.77
8	ELECTRICITE	INEO RHONE ALPES AUVERGNE - SAINT-ETIENNE	91 583.48	109 900.18
9	CHAUFFAGE - CVC - PLOMBERIE	SARL COURT - LAPTE	114 048.60	136 858.32
10	ELEVATEUR PMR	SARL AUVERGNE ASCENSEURS - SAINT-GERMAIN-LAPRADE	27 789.00	29 317.40
11	SERRURERIE	KCM SAS - LE CHAMBON-FEUGEROLLES	24 132.00	28 958.40
			777 092.62	928 481.62

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de signer plusieurs avenants comme suit :

Lot 1 - avenant 1 suppression d'une prestation : dépose sol min local croix rouge pour 770 € HT

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -770.00 €
- Montant TTC : -924.00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 66 754.33
- Montant TTC : 80105.20 €

Lot 2 - avenant 3 (avenant 1 DCM 20230223-9 + avenant 2 DCM 20230609-4) : complément de réseaux sous dallages, reprise trous de solivage, bouchement de fenêtre

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 440.00 €
- Montant TTC : 5 328.00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 65 129.19 €
- Montant TTC : 78 155.03 €

Lot 3 - avenant 1 DCM20230223-9

Lot 4 - avenant 2 (avenant 1 : DCM20230223-9) : suppression de 2 gâches électriques sur 3

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 584.00 €
- Montant TTC : - 700.80 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 84 000.50 €
- Montant TTC : 100 800.60 €

Lot 5 - avenant 1 : adaptation des prestations sur chantier

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 167.10 € HT
- Montant TTC : 2 600.52 € HT

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 126 312.13 € HT
- Montant TTC : 151 574.56 € HT

Lot 6 - avenant 1 : adaptation des travaux sur chantier dont création d'une banque pour l'agence postale communale

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 305.07 €
- Montant TTC : 2 766.08

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 104 406.37€
- Montant TTC : 125 287.64 €

Lot 7 - avenant 1 : adaptation travaux chantier

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -21.65 €
- Montant TTC : -25,98 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 24 233.16 €
- Montant TTC : 29 079.79 €

Lot 8 - avenant 1 : adaptation travaux dont modification du contrôle d'accès

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 547.37€
- Montant TTC : 4 258.84

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 95 130.85 €
- Montant TTC : 114 157.02 €

Lot 9 - avenant 1: adaptation prestations sur chantier dont suppression des calorifuges sur réseaux enterrés, modification de chauffe-eaux, ajout de régulateur à pression constante sur les différentes entrées d'air.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -7 208.80 € HT
- Montant TTC : -8 650.32 € HT

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 106 840.00 € HT
- Montant TTC : 128 208.00 € HT

Lot 10 - avenant 1 : travaux de raccordement au système de contrôle d'accès général

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 5.5
- Montant HT : + 1 073.00 €
- Montant TTC : + 1 132.02 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 5.5
- Montant HT : 28 862.00 €
- Montant TTC : 30 449.41

Lot 11- avenant 1 : suppression des prestations de dépose et réalisation d'un nouveau garde-corps pour l'escalier intérieur existant

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 4 932.00€ HT
- Montant TTC : - 5 918.40 € HT

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 19 200.00 € HT
- Montant TTC : 23 040.00 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces avenants.

N° LOT	OBJET	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Avenant 1 HT	Avenant 1 TTC	Avenant 2 HT	Avenant 2 TTC	Avenant 3 HT	Avenant 3 TTC	TOTAL HT	TOTAL TTC
1	DESAMIANTAGE DEMOLITION	SDRIP SAS - MONTREGARD	67 524.33	81 029.20	- 770.00	- 924.00					66 754.33	80 105.20
2	MACONNERIE - GROS CEUVRE	SARL SYC - YSSINGEAUX	56 301.19	67 561.43	3 000.00	3 600.00	1 388.00	1 665.60	4 440.00	5 328.00	65 129.19	78 155.03
3	CHARPENTE - COUVERTURE	SAS GIBERT MENUISERIE CHARPENTE - YSSINGEAUX	63 721.78	76 466.14	- 6 658.30	- 7 989.96					57 063.49	68 476.19
4	MENUISERIES EXTERIEURES	SAS SERODON ET ASSOCIES - YSSINGEAUX	81 491.00	97 789.20	3 093.00	3 711.60	- 584.00	- 700.80			84 000.00	100 800.00
5	PLATRIERIE PEINTURE	SARL PEPYER CHARREL - SAINTE-SIGOLENE	124 145.03	148 974.04	2 167.10	2 600.52					126 312.13	151 574.56
6	MENUISERIES INTERIEURES	SAS DURIUUX ET FILS - DUNIERES	102 101.30	122 521.56	2 305.07	2 766.08					104 406.37	125 287.64
7	SOLS PVC - CARRELAGE	SOLS ET PLUS - CUSSAC/LOIRE	24 254.81	29 105.77	- 21.65	- 25.98					24 233.16	29 079.79
8	ELECTRICITE	INEO RHONE ALPES AUVERGNE - SAINT-ETIENNE	91 583.48	109 900.18	3 547.37	4 256.84					95 136.11	114 157.02
9	CHAUFFAGE - CVC - PLOMBER	SARL COURT - LAPTE	114 048.60	136 858.32	- 7 208.60	- 8 650.32					106 840.00	128 208.00
10	ELEVATEUR PMR	SARL AUVERGNE ASCENSEURS - SAINT-GERMAIN-LAPRADE	27 789.00	29 317.40	1 073.00	1 132.02					28 862.00	30 449.41
11	SERRURERIE	KCM SAS - LE CHAMBON-FEUGEROLLES	24 132.00	28 958.40	- 4 932.00	- 5 918.40					19 200.00	23 040.00
			777 092.52	928 481.64							777 931.52	929 332.84

Isabelle MEYNET demande que lors de la présentation d'avenants l'augmentation en % soit présentée.

Monsieur Le Maire apprécie la rigueur avec laquelle le maître d'œuvre a géré la partie financière des + et des -.

Catherine MARCON a également apprécié travailler avec Monsieur VALLA, PAREO. Elle ajoute que la première entreprise CEP a été accueillie ces deux jours pour une formation aux premiers secours. Il manque encore du mobilier.

Monsieur Le Maire informe que le chauffage a été réglé.

Hélène DREVET explique que les agents de l'APC sont dans l'attente du planning de la Poste pour le déménagement.

Jean Paul GRANGE est confronté à des difficultés techniques pour alimenter le bâtiment avec la fibre.

Isabelle MEYNET demande la date de l'inauguration.

Monsieur Le Maire lui répond courant février - mars ; il convient de laisser les animateurs du lieu prendre possession des locaux.

Christophe MOULIN souhaite proposer une visite du lieu aux élus en lien avec Amélie QUEIRAS, manager Tiers Lieu.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature des avenants.

- Démolitions de deux propriétés JARDY & BLACHON : avenant 1

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20220728-10 du 28 juillet 2022 attribuant le marché de la démolition de deux propriétés / JARDY et BLACHON pour un montant total de 215 000 € HT.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de signer un avenant qui concerne l'adaptation de certaines prestations au marché ainsi que l'ajout de prestations supplémentaires suite à l'évolution du projet (mise en œuvre de murs en pierres au lieu du béton + mise en œuvre d'enduit + contraintes techniques apparues en cours de chantier particulièrement sur l'état des parties enterrées des murs et stabilité des mitoyens).

TRAVAUX EN -	Déplacement des clapets	500,00 €	
	Réalisation de contreforts	8 608,00 €	
	Fourniture et pose de garde-corps	2 650,50 €	
	Isolation et enduit	5 700,00 €	
	Gardes-corps	2 170,00 €	
	Pose de bordure en remplacement de pavé	1 300,00 €	
	Poteaux béton armé	2 271,50 €	
	TOTAL Travaux en -	23 260,00 €	

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE Maison Blachon validés par la commune :	PN1 : Travaux complémentaires de désamiantage (mastics vitrier et joints de chaudière) selon devis en date du 13/09/2022 (repris dans le devis du 02/12/2022)	3 800,00 €
	- PN2 : Suivant le devis en date du 02/12/2022, le PN1 comprend : - la réalisation d'un renfort en pierre + muret - Le renfort du mur existant - Le percement du mur par carottage	13 693,65 €
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE Maison Jourjon-Blachon validés par la commune :	PN 3 - Devis 04/04/2023 - Isolation mur mitoyen	2 237,50 €
	PN 4 - Devis 24/05/2023 - Contrefort en pierre / chaînage	10 954,13 €
	3 - Devis 30/06/2023 - Enrochement	3 848,25 €
	4 - Devis 30/06/2023 - Enduit sur contrefort et petit mur	3 743,00 €
	support étanchéité et isolation des parties enterrés (récupération des aspérités sur mur en pierre)	1 125,00 €
	arasement mur (linéaire supérieur aux quantités initialement prévus)	1 540,00 €
	bordure béton (reprise de l'ensemble du trottoir = linéaire supérieur)	1 800,00 €
	Enrobé en (reprise de l'ensemble du trottoir)	440,00 €
	socle béton (remise en place des panneaux - signalétique)	360,00 €
	TOTAL Travaux en + :	43 541,53 €

Soit un bilan final de + 20 281,53 € HT (+9.43 %)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant.

Monsieur Le Maire informe que la démolition de la maison BLACHON a été plus compliquée et salue le travail effectué par Thierry SABOT pour le suivi du chantier.

Christophe MOULIN rappelle que les 3800 € liés au désamiantage du site correspondent à un joint de chaudière ; il regrette les coûts exorbitants de ces opérations de désamiantage.

Monsieur Le Maire précise qu'il convient maintenant d'aménager l'espace. Il a sollicité le bureau d'études ZEPPELIN pour faire un devis pour le cheminement entre le carrefour de Rochefoy et le rond-point en prenant en compte la mobilité douce et la végétalisation.

Robert VALLAT précise que les plus-values ne sont pas toutes dues aux contraintes techniques mais également aux choix esthétiques notamment avec les murs en pierres.

Marie Laure OUDIN trouve que ces murs rappellent ceux de la maison JARDY : cela crée une certaine homogénéité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant 1 du marché démolition de deux propriétés.

AFFAIRES FONCIERES :

- Demande d'achat lot n°4 - L'Orée de Ville

Thierry SABOT rappelle le PV du Conseil Municipal du 27 juillet 2023 au cours duquel la demande d'acquisition du lot 4 de l'Orée par M. PERRIN et Mme DURIEUX et Monsieur et Madame YILDIZ a été abordée. Voici l'extrait :

AFFAIRES FONCIERES :

- Demande PERRIN-DURIEUX / YILDIZ acquisition lot 4 L'Orée de Ville

Monsieur Thierry SABOT fait lecture d'un courrier commun de Monsieur PERRIN et Madame DURIEUX / Monsieur et Madame YILDIZ souhaitant acquérir le lot 4 du Lotissement L'Orée de Ville. Ce terrain serait divisé entre les deux parties ; il ne servirait pas à la construction mais serait un jardin.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Monsieur Le Maire concerné par cette affaire, quitte la salle.

Thierry SABOT rappelle que le PLU préconise une densité de 14 logements / ha et que lot souhaité est déjà loti.

L'Orée de Ville a déjà une parcelle réservée pour un espace vert commun.

Pierrick MARCON et Hélène BREVET rappellent qu'un administré a acheté deux lots pour une seule maison.

Thierry SABOT répond que c'était deux petites parcelles.

Isabelle MEYNET souhaite que la commune donne l'exemple et respecte les principes du PLU.

Robert VALLAT rappelle que le but de ce lotissement était de proposer un terrain à un prix abordable pour faciliter l'accès à la propriété. Il serait aberrant de se priver d'un lot, de l'impôt foncier, d'un abonnement eau et assainissement pour satisfaire une telle demande. Le dernier budget a bien montré que la Commune devait trouver des recettes.

Pascal GOUY rappelle que du fait de la pente la pente profitable du terrain n'est pas très importante.

Thierry SABOT précise que les pétitionnaires qui font construire dans un lotissement savent qu'ils auront des voisins et des habitations à proximité. Il rappelle qu'il existe deux lots à l'Orée de Ville et 3 lots au lotissement Le Soleil.

Thierry SABOT fait procéder au vote :

- 13 voix contre la vente de ce lot à M PERRIN-Mme DURIEUX / M et Mme YILDIZ : Robert VALLAT, Catherine MARCON, Patricia SOUCHON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET et son pouvoir, Fanny MOURIER, Nelly BEAULAIGUE, Eric PARRAT, Hélène BREVET, Thierry SABOT et son pouvoir, Pierrick MARCON
- 7 Abstentions : Colette MORIN, Cécile BROUSSARD et son pouvoir, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Jean Paul GRANGE, Pascal GOUY.

Thierry SABOT informe que par courrier en date du 29 septembre 2023, les intéressés renouvellent leur demande.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer définitivement sur cette demande.

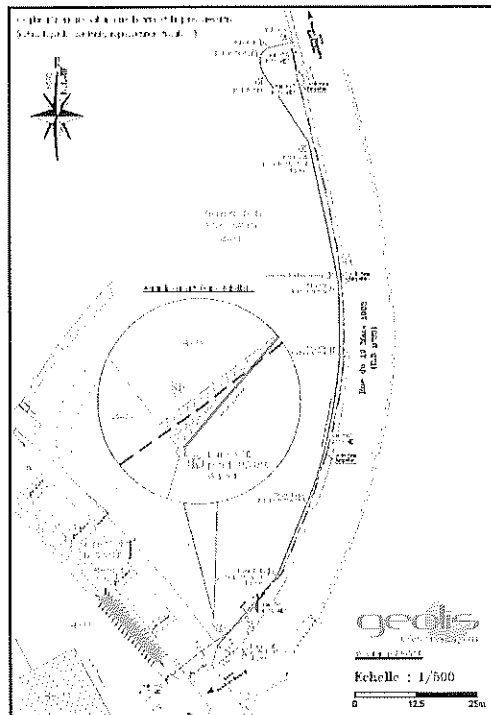
Concerné par cette affaire Monsieur Le Maire quitte la salle.

Christophe MOULIN explique que la Commission Urbanisme réunie récemment ne souhaite pas revenir sur la décision et validée lors du Conseil Municipal du 27 juillet dernier.

Isabelle MEYNET ne comprend pas pourquoi ce sujet est à nouveau à l'ordre du jour alors qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux.

Fabienne MANOHA dit que le nouveau courrier envoyé par les demandeurs est un élément nouveau.

Jean Paul GRANGE comprend la requête des demandeurs et souhaite que les élus se déplacent sur le terrain pour se rendre compte car sur le plan la vision est différente. Il rappelle que lors de leur



Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la constitution de la servitude sur la parcelle AL n°345 et de désigner le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction des actes administratifs.

Patricia SOUCHON informe que la tranchée est enfin finie permettant ainsi de clore le programme éclairage public 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la constitution de la servitude sur la parcelle AL 345 et désigne le cabinet ACTIF dans le cadre de l'assistance à la rédaction des actes administratifs.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire félicite le Comité des fêtes qui réalise un résultat financier satisfaisant cette année permettant ainsi à l'association la prise en charge des dépenses liées à la location auprès de Loc-ardèche, trophées et coffret EDF.

La course de côte 2023 a été une réussite en raison du temps clément et du nombre d'engagés 145 (contre 130 et 110 les années précédentes).

Christophe MOULIN propose de leur adresser un courrier pour les remercier de leur attitude respectueuse des finances publiques.

Monsieur Le Maire fait lecture du rapport d'un observateur de la fédération qui conclut que la course de côte de DUNIERES mérite son classement dans le championnat de la Montage 1^{ère} division.

Christophe MOULIN demande si la construction du Domaine des Aulnes va contraindre la Commune à déplacer son panneau d'entrée d'agglomération qui serait préjudiciable à l'association étant donné que l'épreuve ne pas débiter dans la Ville.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'en a jamais été question.

Prochaine course de côte 19-20-21/07/2024

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier reçu du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques qui informe la Commune que le « Gouvernement a décidé de renforcer l'investissement de l'Etat : la contribution annuelle pour les France Services qui s'établit aujourd'hui à 35 000 € par structure passera ainsi à 40 000 € en 2024 puis 45 000 € en 2025 pour atteindre et pérenniser un financement annuel de 50 000 € à partir de 2026. »

Monsieur Le Maire explique qu'en matière de logement il travaille sur le soutien aux particuliers dans le cadre de l'OPAH.

Monsieur Le Maire informe que le 24 novembre prochain aura lieu les rencontres territoriales dans le cadre de Petites Villes de Demain et de la convention ORT. Des sujets tels que l'économie, l'habitat seront abordés. Le sous-préfet sera présent. Il y aura 3 intervenants une table ronde et des ateliers...

Jean Paul GRANGE apprécie le fait que les dépenses liées aux aménagements de terrains vont redevenir éligibles aux FCTVA.

Christophe MOULIN a entendu de la part des membres du FCD un planning de réalisation un peu ambitieux.

Monsieur Le Maire rappelle que la réalisation est conditionnée à l'obtention des subventions.

Pascal GOUY suggère la possibilité de commencer avant l'attribution des subventions.

Jean Paul GRANGE informe que lors de la distribution du futur bulletin municipal un agenda « infos pratiques » sera donné également. Cet agenda est intégralement financé par la publicité.

Pascal GOUY précise que certaines entreprises trouvent les encarts onéreux.

Christophe MOULIN précise, qu'à titre privé, il a été démarché il faut compter 400 € l'encart. Il a trouvé cela cher également.

Jean Paul GRANGE précise que c'est la société qui propose l'agenda qui démarché les entreprises.

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre des festivités la boîte aux lettres du Père Noël fabriquée par un artisan local sera remise en place. L'an passé de nombreuses lettres avaient été reçues. Madame MARCON demande aux membres de la Commission Enfance de prendre le relais pour faire les réponses aux enfants.

En parallèle, des bénévoles auxquels les élus vont se joindre vont fabriquer des façades de maison positionnées sur le pignon de l'Eglise, sous la forme d'un calendrier de l'avent. Tous les soirs vers 18H30 une fenêtre s'ouvrira et un conte sera raconté aux enfants dont les thèmes seront : l'histoire ferroviaire, la Dunière, l'oiseau, l'église etc. l'idée est de s'adresser aux enfants et de leur donner du rêve. Monsieur Le Maire informe que la fenêtre du 24 décembre fera référence à la crèche.

Madame MARCON explique que le thème pour la décoration est le cercle, le rond. Monsieur Henri DURIEUX a gracieusement découpé des ronds de tailles différentes. Ces derniers sont disponibles en mairie. En parallèle, les 4 vendredis de décembre les salles annexes seront ouvertes pour partager un moment convivial avec buvette, vin chaud soupes avec fond musical. Le premier sera tenu par les membres du CCAS ; les autres par des associations. Hélène DREVET rappelle que le CCAS doit trouver par ses propres moyens des fonds et que la subvention du budget principal au budget annexe ne peut plus être systématique.

Hélène DREVET dit qu'elle a été sollicitée par l'ASSAM (Association Sigolénoise d'Accueil et Soutien aux Migrants) pour accueillir une réfugiée et ses deux enfants venant de Nouvelle Guinée, dans les locaux du 1^{er} étage de la vicairie, et cela jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle sera encadrée par des bénévoles de cette association. Les enfants seront scolarisés à l'école publique Jacques Prévert. L'objectif étant qu'elle obtienne des papiers et qu'elle puisse intégrer un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. Hélène DREVET va solliciter des bénévoles pour remettre en place les cours d'alphabétisation.

Marie Laure OUDIN a apprécié le fleurissement des grilles du cimetière et remercie Pierrick MARCON à l'initiative de cette idée.

Pierrick MARCON remercie les employés techniques pour leur implication.

Hélène DREVET rappelle le repas des aînés le 22 novembre. Le repas sera préparé par l'Insouciant et animé par le groupe folklorique des Machicoulis. Les bénévoles de la Croix Rouge et les ados aideront au service.

Marie Laure OUDIN demande comment se font les invitations.

Hélène DREVET précise qu'il faut avoir + de 70 ans et être inscrit sur les listes électorales afin d'être destinataire du courrier d'invitation.

Patricia SOUCHON informe que le 12 décembre a lieu la cérémonie de remise des prix des villes et villages fleuris. Elle espère une reconnaissance du jury.

Patricia SOUCHON rappelle la cérémonie du 11 novembre à 11H30.

Patricia SOUCHON informe que l'arbre de Noël du Personnel Communal a été fixé au 08.12 à 18H. Les agents participeront à l'ouverture d'une fenêtre du calendrier de l'avent animée ce jour-là par le collègue puis suivra la cérémonie habituelle.

Monsieur Le Maire remercie Pascale MERLE pour le travail accompli dans l'ombre pour la résolution des problèmes « privés ».

Christophe MOULIN souhaite revenir sur le fonctionnement de la cantine.

Catherine MARCON précise que le nouveau record sera jeudi 09.11 avec 54 enfants inscrits ce qui génère des difficultés dans l'encadrement. Elle a l'impression que le service se substitue au service de la crèche avec l'accueil d'enfants en bas âge, non propres, notamment.

Jean Paul GRANGE précise que tous les sites sont équipés d'une table élévatrice pour éviter le port des containers.

Catherine MARCON précise que la vigilance attentat a nécessité aussi la présence d'un agent communal pour la surveillance de la porte d'entrée.

- **Lecture des décisions**

Décision 02/2023 Marché de travaux - procédure adaptée : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif Dufaure de Citres. Marché attribué à SASU PACCOUD pour un montant de 39 500 € FHT soit 47 400 € TTC.

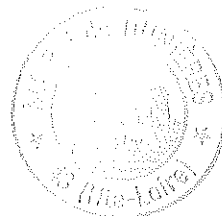
Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre note.

Prochain Conseil Municipal : 23.11.2023 (à confirmer)

Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait à DUNIERES, le 08 novembre 2023

La secrétaire de séance,
Catherine MARCON



Le Maire,
Pierre DURIEUX